



Litige sur le partage des biens

Par **ISOU38**, le **10/05/2011** à **14:29**

Bonjour, rnBonjournrnJe vais entamer une procédure de divorce et le litige porte sur les biens et comptes bancaires: Avant mon mariage j'étais veuve et j'ai bénéficié d'une assurance vie et zutres suite à ce décès. Ma fille Coralie a aussi en plus de sa part des parts en SCI dont je suis usufruitière. Tous mes comptes et placements ont été créés avant mon remariage. Depuis des années, je paye les frais afférents à la vie courante, les vacances, ceux à la maison que nous avons acheté en commun : Mes comptes s'ils ont été ouverts bien avant le mariage sont ils des biens propres ou pas (la bénéficiaire des différents contrats bancaires étant ma fille)? Si j'occupe la maison et que je paye les mensualités du pret toute seule on ne peut me demander de loyer? Et si les mensualités sont plus élevées que le loyer de son logement, puis je solliciter la différence? Tout l'argent dépensé par mes soins pour la vie quotidienne (nourriture, facture, vacances, décoration de la maison habillement de nous, son fils et ma fille) peut il faire l'objet d'un remboursement de sa part à ma demande. Enfin,vu que j'ai du puisé dans mes réserves personnelles pour satisfaire à ces besoins, mon épargne revenant à ma fille a du coup très très fortement réduit. Puis je faire valoir ce droit?